



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/ECE/1343
9 février 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

Cinquante et unième session
(Point 6 d) de l'ordre du jour provisoire)

CONTRIBUTION DE LA CEE ET SUITE DONNEE PAR CETTE DERNIERE
AUX CONFERENCES ET PROGRAMMES MONDIAUX DES NATIONS UNIES
ET AUX PROGRAMMES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
VISANT A AIDER LES PAYS EN DEVELOPPEMENT D'AUTRES REGIONS

Note du Secrétaire exécutif

1. Mettant à profit ses compétences, la CEE a contribué aux préparatifs de différentes conférences mondiales comme elle contribue, actuellement, à ceux de la Conférence Habitat II. Cet effort a été entrepris soit en collaboration avec d'autres institutions (Conférence du Caire) soit sous sa responsabilité directe (Conférence de Beijing).

2. Trois éléments doivent être envisagés pour assurer le suivi : surveillance au niveau régional de l'exécution des programmes ou plans d'action adoptés; prise en compte des nouvelles préoccupations et perspectives dans les activités en cours et contribution à la mise en application des décisions prises lors des conférences. Vu que les conférences mondiales nécessitent un suivi de la part de la commission régionale et que les ressources sont limitées, la prise en compte des nouvelles préoccupations et perspectives est une dimension particulièrement importante et les organes subsidiaires de la CEE pourraient donc s'en occuper.

I. LA DEMARCHE DU SYSTEME DES NATIONS UNIES

3. Les conférences des Nations Unies organisées au cours des années 90 représentent un grand succès pour l'ensemble du système des Nations Unies. Elles ont permis aux membres de la communauté internationale de se réunir pour se mettre d'accord sur des valeurs communes et sur des objectifs communs et sur les stratégies à appliquer pour les atteindre. Cet effort met en évidence

GE.96-20374 (F)

l'un des principaux avantages du système des Nations Unies qui est de pouvoir passer d'une action de sensibilisation à l'établissement d'un ordre du jour, puis à un processus débouchant sur la conclusion d'un accord entre les Etats membres et enfin à des activités de suivi visant à contrôler l'exécution des engagements pris lors des conférences et à l'octroi d'une aide efficace aux pays qui en ont besoin pour s'acquitter de leurs engagements.

4. Les réunions et activités préparatoires organisées à l'échelon régional témoignent de l'importante dimension régionale des conférences. L'importance de la surveillance et de la coopération aux niveaux régional et sous-régional a été soulignée dans l'ensemble des déclarations, programmes et plans d'action et confirmée par l'Assemblée générale.

5. Les initiatives prises par le système des Nations Unies en matière de suivi ont une double fonction :

- mobiliser le système autour des buts et objectifs prioritaires qui se sont dégagés des grandes conférences tenues ces dernières années, notamment de celles du Caire, de Copenhague et de Beijing; et
- rationaliser et renforcer les mécanismes de suivi du système pour pouvoir fournir une assistance coordonnée aux niveaux national et régional.

6. Vu que les mécanismes de suivi de la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement sont déjà bien en place et doivent être réexaminés en 1997, il s'agit dans l'immédiat de bien coordonner les activités de suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement, du Sommet mondial pour le développement social et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

7. Le Secrétaire exécutif de la CEE, en tant que coordonnateur des cinq commissions régionales, a présenté leur déclaration commune à la session de fond de 1995 du Conseil économique et social consacrée au suivi des grandes conférences des Nations Unies au niveau régional. L'établissement d'une déclaration commune a permis d'envisager les démarches et les activités régionales de façon plus synthétique.

8. Le Conseil économique et social a reconnu que les commissions régionales devraient grandement contribuer à aider les pays de chaque région à appliquer les recommandations des conférences. Le Conseil devrait renforcer la coordination avec les commissions régionales et entre ces commissions, notamment en les associant plus étroitement à ses travaux de fond consacrés au suivi des conférences. A cet égard, il a jugé que la participation active, grâce à la présentation de rapports et à un dialogue, des commissions régionales à l'examen du thème choisi, pourrait être profitable et qu'il devrait nouer un dialogue plus ciblé avec ces instances.

9. A sa réunion d'octobre 1995, le Comité administratif de coordination présidé par le Secrétaire général a constitué trois équipes spéciales interorganisations chargées de contrôler la suite donnée aux conférences mondiales en se concentrant sur trois thèmes i) services sociaux de base pour tous, ii) plein emploi et moyens de subsistance durables et iii) conditions propices à un développement durable centré sur l'homme. Il a été proposé

de créer dans le cadre du CAC une quatrième équipe spéciale interorganisations qui se concentrerait sur le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur promotion, en envisageant les résultats des conférences du Caire, de Copenhague et de Beijing de manière intégrée.

10. Le CAC a invité les commissions régionales à élaborer des plans d'action concertés au niveau régional pour promouvoir les objectifs des conférences en organisant des consultations régionales plus fréquentes.

11. Au niveau régional et à l'initiative du Secrétaire général, un mécanisme de coordination a été établi entre les membres européens du CAC, c'est-à-dire que des réunions consultatives sont organisées périodiquement entre l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations opérant dans la région. Une réunion consacrée au suivi des conférences mondiales des Nations Unies au niveau régional aura lieu le 26 février 1996.

12. On trouvera ci-après des renseignements sur la participation de la CEE aux conférences et à leur suivi.

II. CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT

13. Dans le Programme d'action de la Conférence, les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations intervenant au niveau régional sont invitées à jouer un rôle actif dans l'application des déclarations régionales sur les questions de population et dans l'exécution du Programme d'action aux niveaux régional ou sous-régional en lançant des initiatives intéressant la population et le développement à l'échelon régional. Il s'agit notamment pour elles de mettre en place des mécanismes de suivi au niveau régional ou de renforcer ceux qui existent déjà, de développer la coopération dans les domaines essentiels du renforcement des capacités, de la mise en commun et de l'échange d'informations, de données d'expérience, de savoir-faire et de compétences techniques et de promouvoir les activités de collecte de données, d'analyse et de recherche nécessaires pour l'élaboration des politiques ainsi que la diffusion et l'utilisation des résultats des travaux de recherche. En outre toutes les organisations internationales tant régionales que mondiales sont invitées à aider les gouvernements qui le souhaitent à élaborer des projets et des programmes et à en assurer la gestion, la surveillance et l'évaluation.

14. Il est dit dans le Programme d'action que, compte tenu des problèmes économiques et sociaux difficiles auxquels il leur faut faire face actuellement, les pays en transition sur le plan économique devraient bénéficier d'une aide temporaire pour entreprendre des activités dans le domaine de la population et du développement. En conséquence et compte tenu également des secteurs et des mesures prioritaires au niveau régional définis lors de la Conférence européenne sur la population en 1993 (fécondité, condition de la femme et de la famille, santé et mortalité, accroissement et structure de la population, migrations internationales, coopération internationale et production de connaissances utiles pour l'élaboration de politiques) le secrétariat de la CEE a pris un certain nombre d'initiatives, dans le cadre de son mandat, en s'appuyant sur les conclusions de la Réunion consultative des pays en transition sur le plan économique consacrée à

la Conférence internationale sur la population et le développement, qui s'était tenue à Budapest (Hongrie) en 1994.

15. Dans le cadre de ses activités de recherche concernant la population, la CEE est en train de développer son programme d'appui technique aux pays en transition dans le but général de promouvoir la production et l'utilisation de données utiles pour l'élaboration de politiques et de jeter des ponts entre les principaux sujets de préoccupation des pays de la région de la CEE dans le domaine social : l'intégration et la protection sociales, la condition de la femme et les tendances démographiques. La CEE appuie en particulier l'utilisation plus systématique des sources de statistiques démographiques existantes aux fins de la recherche et de l'analyse des politiques, l'utilisation et la diffusion de statistiques sociales et de statistiques différenciées en fonction du sexe, comme les données dépersonnalisées concernant les particuliers et les ménages, et la réalisation d'enquêtes par sondage spécialisées à l'échelon national et les travaux d'analyse connexes. La CEE aide les pays en transition à choisir les méthodes de collecte, de traitement et d'analyse des données nécessaires pour étudier les processus sociaux et démographiques ainsi que pour élaborer et évaluer les politiques dans trois domaines : la fécondité et la famille, le vieillissement de la population et la situation des personnes âgées et les migrations internationales. Cette aide est fournie sous diverses formes : aide en ligne, visites d'experts et ateliers de formation comme ceux consacrés aux enquêtes sur les migrations internationales en Europe centrale et orientale qui ont été organisés à Varsovie (en juin 1995) et à Genève (en décembre 1995).

16. La CEE a également fourni aux pays en transition, à leur demande, les services d'un conseiller régional pour la population et le développement afin de les aider dans la première phase de l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Les services consultatifs offerts dans ce domaine concernaient la fixation des priorités, l'évaluation des besoins d'assistance, la formulation de projets et l'aide à la gestion, à la surveillance et à l'évaluation des politiques et programmes relatifs à la population. Dans ce contexte, la CEE a vivement encouragé l'instauration d'un partenariat entre les pouvoirs publics, la communauté scientifique et les ONG.

17. Les activités de la CEE dans le domaine de la population sont menées en étroite collaboration avec le FNUAP et avec son concours financier. Le programme de la CEE pour 1996-1999 tient dûment compte des besoins des pays en transition. Dans tous les projets de recherche, une large place sera faite aux activités d'assistance technique ou de formation. En outre, un projet a été mis au point pour fournir aux pays en transition les informations dont ils ont besoin sur les politiques démographiques et les aider à se doter des moyens nécessaires pour contrôler l'exécution des programmes relatifs à la population.

18. Le chapitre 10 du Programme d'action de la Conférence sur la population et le développement est consacré aux migrations internationales, domaine dans lequel la CEE a acquis une vaste expérience. Les secrétaires exécutifs des cinq commissions régionales ont élaboré une proposition concernant la coopération dans le domaine des migrations internationales. La CEE a défini les grandes lignes du projet que les commissions régionales devraient

entreprendre à condition d'obtenir des ressources financières supplémentaires. En attendant, chaque commission régionale poursuit son propre programme en consultation étroite avec les équipes spéciales du système des Nations Unies mises en place pour assurer le suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement.

19. Le Secrétaire exécutif de la CEE a pris contact avec les Etats membres de la Commission pour avoir leur avis sur les activités qu'il est suggéré d'entreprendre dans le cadre du suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux régional et sous-régional et, notamment, pour savoir s'ils jugent nécessaire d'organiser, dans le prolongement de la Conférence du Caire, une réunion régionale intergouvernementale et de mettre en place un mécanisme régional pour traiter des questions qui se posent aux niveaux régional et sous-régional au sujet de l'échange d'informations et de données d'expérience sur le suivi et l'application des recommandations de la Conférence européenne sur la population et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

III. SOMMET MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL

a) Préparatifs du Sommet de Copenhague et participation aux travaux du Sommet

20. Les commissions régionales ont participé activement aux préparatifs du Sommet. La CEE a suivi de près le processus préparatoire et a contribué à l'établissement d'un rapport interorganisations sur la pauvreté; elle a organisé un atelier sur le vieillissement de la population en Europe et en Amérique du Nord et a publié un document sur "les techniques de réadaptation".

21. La CEE a participé au Sommet et elle a coopéré avec le Conseil international de l'action sociale, ONG regroupant 80 comités nationaux à travers le monde, à l'organisation, dans le cadre du Forum des ONG, d'une réunion sur le thème "Pays en transition : liens entre le développement économique et le développement social en particulier en Europe centrale et orientale" - contribution des ONG à la promotion de la société civile et expérience acquise par ces dernières à cet égard. Cette réunion, financée par le Conseil des ministres des pays nordiques s'est déroulée en présence de quelque 700 participants venant de pays très divers. Parmi les sujets traités on peut mentionner les tendances économiques récentes, les modèles de développement social et les projets correspondants, l'évolution démographique, le nouveau secteur bénévole et les réseaux de formation. Cette manifestation a été suivie d'un certain nombre de réunions consultatives avec les ONG pour promouvoir la coopération Est-Ouest.

22. Il s'agit de la seule réunion consacrée aux processus de transition. Tout en appréciant les efforts du Conseil international de l'action sociale et de la CEE, le Secrétaire général du Forum des ONG a déploré la faible participation des ONG d'Europe centrale et orientale, considérant que c'était là l'un des aspects les plus négatifs du Forum.

23. La CEE a également représenté la CEPALC à la réunion avec les présidents des pays d'Amérique centrale et d'Amérique latine organisée par le Président de la Banque interaméricaine de développement. Elle a aussi participé à la réunion avec des représentants des milieux économiques organisée par la Chambre de commerce internationale. Par ailleurs, un conseil des entreprises pour le développement social a été constitué dans le cadre du Forum des ONG à Copenhague.

b) Décisions prises lors du Sommet mondial pour le développement social qui intéressent la CEE

24. Dans la Déclaration de Copenhague l'accent est mis sur le fait que le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement sont des composantes interdépendantes et synergiques du processus de développement durable dans lequel doivent s'inscrire les efforts visant à assurer à tous une meilleure qualité de vie. On y énonce un certain nombre de principes et de buts en fonction desquels devra être défini un cadre d'action dans lequel la personne humaine sera placée au centre du développement et les économies orientées de façon à mieux satisfaire les besoins des populations.

25. La Déclaration contient 10 engagements à exécuter tant au niveau national qu'au niveau international concernant la création d'un environnement économique propice, l'élimination de la pauvreté, le plein emploi, l'intégration sociale, l'équité entre les hommes et les femmes, l'éducation et la santé, l'Afrique et les pays les moins avancés, l'environnement, les programmes d'ajustement structurel, les ressources financières et l'amélioration de la coopération internationale, régionale et sous-régionale.

26. Les pays en transition sont expressément visés dans les dispositions de la Déclaration qui prévoient de favoriser "des marchés dynamiques, ouverts et libres, tout en reconnaissant la nécessité d'intervenir sur ces marchés dans la mesure nécessaire afin de prévenir ou corriger les dysfonctionnements, promouvoir la stabilité et l'investissement à long terme, assurer une concurrence équitable et des comportements éthiques et harmoniser le développement économique et social, notamment en mettant en oeuvre des programmes qui permettent aux pauvres et aux défavorisés, en particulier aux femmes, de participer pleinement et de façon productive à l'économie et à la société".

27. Le Programme d'action de Copenhague insiste notamment sur le développement et le libre jeu des mécanismes du marché qui permettent d'accroître l'efficacité et favorisent le développement social, l'intégration des politiques économique et sociale, y compris l'ajustement, le financement des échanges et la fiscalité dans les pays en transition, les statistiques et les données nécessaires pour surveiller le développement social, l'accessibilité des services de transport et de distribution d'électricité et d'autres formes d'énergie au niveau des collectivités locales, et le développement de la petite entreprise et l'accès au crédit. Parmi les autres points forts du Programme, il convient de mentionner également la création d'"emplois productifs, les mesures de lutte contre la pauvreté et l'intégration sociale ainsi que la mobilisation et la coordination de l'aide

régionale et internationale en faveur des groupes de la population les plus défavorisés, notamment les personnes âgées et les migrants.

28. Pour assurer l'application et le suivi du Programme d'action, il est prévu de définir des stratégies nationales, de faire appel à la société civile et de mobiliser des ressources financières. Des consultations avec les donateurs multilatéraux et bilatéraux sont recommandées pour les pays en transition.

29. Un rôle important est assigné aux commissions régionales tant dans la Déclaration que dans le Plan d'action de Copenhague qui prévoient que "en coopération avec les organisations et banques intergouvernementales régionales, les commissions régionales pourraient convoquer, tous les deux ans, une réunion à un niveau politique élevé pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme d'action adopté au Sommet, procéder à un échange de vues sur l'expérience acquise par les divers participants et adopter des mesures opportunes".

c) Activités de suivi

30. Les changements structurels qui se sont produits dans la région de la CEE au cours de la dernière décennie ont eu des répercussions considérables sur l'évolution de l'emploi et la répartition du revenu. Le programme de travail des Conseillers économiques des gouvernements des pays de la CEE et les travaux de recherche que le secrétariat mène de son côté témoignent de l'importance accordée à ces problèmes.

31. Les Conseillers économiques ont examiné les conséquences de la restructuration économique sur l'emploi et la répartition du revenu à leur trente et unième session en juin 1995 sur la base d'un rapport soumis par la délégation française. Ce rapport (qui sera suivi d'un atelier organisé par le Gouvernement français en juin 1996) contenait une analyse des répercussions de la restructuration économique sur l'emploi et des changements qui en résultaient en termes de rémunération, de modes d'organisation du travail et de répartition du revenu. Cette analyse a été le point de départ d'un débat sur les options qui s'offraient aux pouvoirs publics tant dans les pays développés à économie de marché que dans les pays en transition. Les Conseillers économiques et/ou des experts qu'ils ont mandatés sont en train d'établir d'autres rapports et monographies nationales sur le même sujet. Ces études doivent être examinées lors de réunions spéciales et à de futures sessions ordinaires des Conseillers économiques.

32. Dans le cadre de son analyse de faits nouveaux concernant le marché du travail dans la région de la CEE, le secrétariat étudie l'évolution de l'emploi, du chômage et des politiques du marché du travail dans les pays occidentaux à économie de marché et dans les pays en transition; ces derniers temps, il s'est intéressé tout particulièrement à la mise en place de systèmes de protection sociale et aux incidences socio-économiques du chômage massif dans les pays en transition. Ces études sont reprises dans le Bulletin économique pour l'Europe et dans l'Etude sur la situation économique de l'Europe.

33. Le projet régional en cours relatif à l'établissement de statistiques sociales sera utile pour surveiller les changements sociaux dans la région de la CEE. Les travaux sur le développement de l'esprit d'entreprise et de la petite et moyenne entreprise, menés par les conseillers régionaux, entrent dans le cadre des activités prévues dans le Programme d'action adopté au Sommet mondial pour le développement social. Plusieurs autres activités concernant, par exemple, la promotion de l'esprit d'entreprise et du travail indépendant grâce à la création de petites entreprises et de micro-entreprises, le vieillissement de la population et la pauvreté sont actuellement l'objet de consultations avec les ONG.

IV. QUATRIEME CONFERENCE MONDIALE SUR LES FEMMES

a) Préparatifs de la Conférence de Beijing et participation aux travaux de la Conférence

34. A la suite de la Réunion préparatoire régionale de haut niveau de la CEE (Vienne, octobre 1994), le secrétariat de la CEE a participé à un certain nombre d'activités organisées durant la phase finale des préparatifs de la Conférence mondiale. Il a présenté sa contribution aux réunions régionales et sous-régionales convoquées par les Etats membres, en particulier par les pays en transition, par les ONG et par les parlements des pays de la région de la CEE. Au niveau intergouvernemental, il a assisté à la session annuelle de la Commission de la condition de la femme, qui était chargée de préparer la Conférence, et aux réunions du Groupe spécial interorganisations sur les femmes qui a défini une ligne de conduite coordonnée tant en ce qui concerne les contributions des diverses entités du système des Nations Unies que leur participation à la Conférence elle-même.

35. A Beijing, la CEE a joué un rôle tout aussi actif. Le Secrétaire exécutif a fait une déclaration en séance plénière, tenu une conférence de presse avec les secrétaires exécutifs des autres commissions régionales qui étaient présents et organisé une réunion spéciale des Etats membres de la CEE pour étudier la suite à donner à la Conférence. La Secrétaire exécutive adjointe a coordonné la manifestation spéciale organisée conjointement par les cinq commissions régionales sur le thème "Après Beijing : appel en faveur d'une action régionale", qui a réuni plus de 400 personnes et dont les médias ont largement rendu compte. La CEE a également participé à une série de réunions et de séances d'information interorganisations, y compris à une réunion spéciale sur le plan d'action à moyen terme à l'échelle du système pour la promotion de la femme (1996-2001). Des communications de fond ont été faites et des discours d'orientation ont été prononcés à l'occasion de manifestations spéciales organisées par le système des Nations Unies, le Forum des ONG et le Comité consultatif de haut niveau du Secrétaire général.

36. La Conférence de Beijing a été l'occasion d'assurer une large diffusion à trois publications récentes de la CEE consacrées aux femmes : "Women in the ECE Region: A Call for Action" (Les femmes dans la région de la CEE : appel à l'action), "Women and Men in Europe and North America" (Les femmes et les hommes en Europe et en Amérique du Nord) (publiée conjointement avec Statistics Sweden, Eurostat et l'INSTRAW) et "Time Use of Women in Europe and North America" (L'emploi du temps des femmes en Europe et en Amérique du Nord).

b) Décisions prises par la Conférence mondiale et l'Assemblée générale qui intéressent la CEE

37. Les domaines de préoccupation mis en avant tant dans le Programme d'action régional que dans le Programme d'action mondial sont convergents. La CEE a des programmes de travail dans un certain nombre de ces domaines : l'analyse économique, y compris l'emploi, les statistiques, la création d'entreprises et leur développement, la démographie et l'environnement.

38. Les sections V-B (par. 301 à 305) et VI-B (par. 351 et 352) du Programme d'action traitent respectivement des structures à mettre en place et des dispositions financières à prendre au niveau régional pour appliquer le Programme d'action et en surveiller l'exécution. Dans ces deux sections, un certain nombre de fonctions sont expressément assignées aux commissions régionales :

- prendre pleinement en compte les questions relatives aux femmes et le souci d'équité entre les sexes dans le cadre de leurs activités et de leur mandat actuels;
- se doter des mécanismes et dispositifs voulus pour assurer l'application du Programme d'action mondial et des Programmes d'action régionaux et en surveiller l'exécution;
- collaborer, au sujet des questions d'égalité entre les sexes, avec les autres organisations régionales intergouvernementales, les ONG, les institutions financières et les établissements de recherche et le secteur privé;
- encourager et aider les institutions nationales compétentes à appliquer le Programme d'action et à en surveiller l'exécution; et
- aider à mobiliser des fonds pour l'application du Programme d'action.

39. Dans son rapport à l'Assemblée générale sur les résultats de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (A/50/744), le Secrétaire général, se référant aux paragraphes du Programme d'action qui traitent du suivi au niveau régional, déclare qu'il "mettra tout en oeuvre pour renforcer la dimension femmes dans toutes les activités des commissions régionales et veillera à ce que les capacités desdites commissions soient pleinement mises à profit dans le cadre du suivi du Programme d'action, et pour faciliter la coordination des activités pertinentes des organismes des Nations Unies, y compris la mise en oeuvre de programmes d'action concertés destinés à appuyer les objectifs de la Conférence à l'échelon régional".

40. Dans le préambule de la résolution sur la suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et l'application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, l'Assemblée générale reconnaît le rôle important que les commissions régionales notamment ont joué dans la préparation de la Conférence et la nécessité de les associer à l'application du Programme d'action. En outre, aux paragraphes 9 et 10 du dispositif de cette résolution, l'Assemblée générale :

"Note l'importance qu'attachent à la surveillance régionale de l'application des programmes d'action mondiaux et régionaux, dans le cadre de leurs mandats respectifs, les commissions régionales et autres structures sous-régionales ou régionales, agissant en consultation avec les gouvernements, ainsi que la nécessité de promouvoir à cet égard la coopération entre gouvernements d'une même région;

Invite le Conseil économique et social, en vue de faciliter le processus d'application, de surveillance et d'évaluation au niveau régional, à envisager de faire le point des moyens institutionnels dont disposent les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies, y compris leurs groupes de contact sur les femmes, dans le cadre de leurs mandats respectifs, pour traiter les questions concernant l'égalité entre les sexes dans l'optique du Programme d'action, ainsi que des programmes et plans d'action régionaux, et à étudier notamment, selon les besoins, la possibilité de renforcer ces moyens."

41. Dans l'état des incidences de la résolution sur le budget-programme, qu'il a présenté, le Secrétaire général a fait part de son intention "d'analyser la capacité des commissions régionales de suivre la mise en oeuvre du Programme d'action au niveau régional. Il rendrait compte à l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session des résultats de cette analyse dans le rapport demandé au paragraphe 32 du dispositif de cette résolution". Il est dit dans ce paragraphe que le rapport du Secrétaire général devrait être centré sur les "moyens permettant de renforcer la capacité de l'Organisation et du système des Nations Unies pour ce qui est d'appuyer le suivi permanent de la Conférence de la façon la plus intégrée et efficace possible, y compris en ce qui concerne les besoins humains et financiers".

c) Activités de suivi proposées

42. Les activités de suivi de la CEE pourraient s'articuler autour de trois grands axes :

i) Surveillance

43. Compte tenu des tâches assignées aux commissions régionales dans le Programme d'action et dans la résolution de l'Assemblée générale, le secrétariat de la CEE a organisé à Genève, le 30 janvier 1996, une réunion consultative interorganisations qui a rassemblé les organisations internationales qui s'occupent des questions relatives aux femmes dans la région de la CEE, y compris des institutions régionales et sous-régionales n'appartenant pas au système des Nations Unies. Avant la réunion un questionnaire avait été adressé à toutes les organisations, leur demandant d'indiquer leur domaine d'action et les types d'activité qu'elles menaient, comme prévu dans le Programme d'action régional et dans le Programme d'action mondial. Un résumé des 16 réponses reçues a été présenté à la réunion au cours de laquelle les représentants de 5 autres organisations ont répondu oralement au questionnaire. Les participants à cette réunion sont convenus qu'il faudrait compléter le résumé des réponses et le retoucher à la lumière du débat car ce serait pour toutes les organisations concernées un outil précieux qui les aiderait à assurer la transparence voulue et à procéder à l'échange d'informations, à parvenir à une plus grande complémentarité et à travailler

davantage en synergie et à promouvoir diverses formes de coopération, y compris, éventuellement, la programmation conjointe des activités par les organismes qui s'occupent des mêmes questions.

44. Cette réunion consultative interorganisations marque l'amorce du processus de surveillance de l'application du Programme d'action régional et du Programme d'action mondial dans la région de la CEE. Comme le CAC l'a demandé, la question de la surveillance régionale sera également abordée lors des réunions des représentants des membres du CAC dans la région européenne à l'ordre du jour desquelles le suivi des conférences mondiales figure en bonne place.

ii) Prise en compte des questions relatives aux femmes

45. Le Programme d'action insiste beaucoup sur la nécessité pour toutes les entités et organisations des Nations Unies de prendre pleinement en compte les questions relatives aux femmes et le souci d'équité entre les sexes dans le cadre de leurs mandats respectifs. A la CEE, cela a déjà été fait dans les travaux concernant les femmes et les statistiques, menés sous l'égide de la Conférence des statisticiens européens. La Commission voudra peut-être inviter d'autres organes subsidiaires principaux à étudier les possibilités qui s'offrent d'intégrer les questions relatives aux femmes dans leur programme d'activité.

iii) Aide

46. A la suite de la Réunion préparatoire régionale de haut niveau de la CEE, le nombre de demandes adressées à la Commission, en particulier par les pays en transition, pour qu'elle appuie des activités de promotion de la femme dans la région, n'a cessé d'augmenter. Comme cela a été envisagé à la réunion consultative interorganisations, la CEE peut aider à mobiliser des ressources en coopérant avec les institutions des Nations Unies compétentes et les sources de financement régionales.

d) Relations avec les ONG

47. La série de conférences mondiales organisées sous l'égide des Nations Unies a eu pour effet de modifier sensiblement les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la communauté des ONG. Les ONG saisissent l'occasion qui leur est offerte d'organiser, avant ou pendant les conférences, des forums et des manifestations parallèles qui sont ouvertes à un large public. Elles exercent ainsi une influence croissante sur la prise de décisions au niveau international, en particulier, en contribuant à l'élaboration des documents négociés et adoptés par les gouvernements lors des conférences. En outre, beaucoup de gouvernements, le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales souhaitent que les ONG coopèrent davantage à l'exécution des programmes.

48. En conséquence, la politique globale du système des Nations Unies à l'égard des ONG est en train de changer. Un groupe de travail à composition non limitée qui fera rapport au Conseil économique et social a été créé au Siège de l'Organisation des Nations Unies et le Directeur général de l'ONUG a constitué un groupe de travail interne dans lequel la CEE joue un rôle actif,

cherchant tout particulièrement à nouer des liens de coopération avec les milieux économiques.

49. Dans la région de la CEE, les préparatifs des conférences mondiales ont été l'occasion d'échanges accrus entre le système des Nations Unies et la communauté des ONG. La CEE a établi des relations étroites et engagé un dialogue animé avec différents groupes et petits comités à l'appui de ses activités préparatoires et de ses activités de suivi.

V. CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES ETABLISSEMENTS HUMAINS

50. Comme la Commission l'avait demandé dans la décision J (50), un rapport distinct lui a été soumis (E/ECE/1340).

VI. AIDE AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT D'AUTRES REGIONS

51. Le processus de consultations entre les commissions régionales a été encore renforcé, notamment en ce qui concerne l'action conjointe à mener aux fins du suivi des conférences mondiales des Nations Unies. Ces consultations portent notamment sur les possibilités qui s'offrent de trouver des ressources pour que quelques-unes des activités de la CEE débouchent sur une aide aux pays en développement d'autres régions. La coopération avec les pays méditerranéens est une de ces possibilités.

52. Le Comité EDIFACT pour l'Asie, le Comité EDIFACT pour l'Afrique et le Comité EDIFACT panaméricain ont développé leurs activités et accueilli de nouveaux membres. La coopération avec la CESAP s'est intensifiée avec l'élaboration de programmes de formation communs et la prestation de services consistant à renseigner les pays sur différentes mesures de facilitation du commerce. La coopération avec le Centre du commerce international a également été renforcée et un projet commun a été mis sur pied en vue de l'établissement du Manuel concernant les documents requis à l'exportation. La CEE a été invitée à participer au séminaire organisé par la Banque mondiale à Washington, en novembre 1995, pour aider les directeurs de projets travaillant dans les pays en développement à inclure des activités de facilitation du commerce dans leur programme de travail.

53. Les secrétaires exécutifs des commissions régionales ont discuté des domaines d'activité qui se prêteraient le mieux à une coopération interrégionale, évoquant notamment l'avenir du projet Efficacité énergétique globale 21. La proposition correspondante et le document relatif à l'assistance préparatoire pour ce projet ont été communiqués en mai 1995 au Service de la planification et de la gestion de l'énergie du Département des services d'appui et de gestion pour le développement, qui s'est offert à travailler avec la CEE pour la faire profiter de son expérience en ce qui concerne l'aide du FEM et les conditions à remplir pour en bénéficier. Au cours des deux dernières années, la coopération régionale et interrégionale dans le domaine de l'efficacité énergétique a continué de se développer conformément au projet Efficacité énergétique globale 21, mais dans des proportions beaucoup plus modestes et à un rythme beaucoup plus lent que prévu faute d'un appui financier suffisant.

54. En janvier 1996, la CEE a participé au Séminaire régional sur la promotion de l'efficacité énergétique dans les pays asiatiques en transition sur le plan économique, organisé par la CESAP à Bangkok. La plupart des pays asiatiques membres à la fois de la CEE et de la CESAP y étaient représentés. A l'issue de ce séminaire, il a été recommandé d'adopter des directives communes CEE/CESAP pour l'élaboration de lois relatives aux économies d'énergie dans les pays asiatiques en transition sur le plan économique en tirant parti de l'expérience acquise par les Etats membres de la CEI dans le domaine de la promotion de la coopération Est-Ouest. En outre, la coopération interrégionale pourrait se développer avec la création dans les pays asiatiques en transition sur le plan économique de zones de démonstration de l'efficacité énergétique sur le modèle de celles qui sont en train d'être mises en place au Kazakstan. Une coopération interrégionale encore plus poussée serait possible si le PNUD et le FEM apportaient leur plein appui au projet Efficacité énergétique globale 21 qui prévoit d'entreprendre des activités similaires dans le cadre des cinq commissions régionales pour donner suite, partout dans le monde, au programme Action 21 et pour aider les signataires de la Convention-cadre sur les changements climatiques à réduire, comme ils s'y sont engagés, leurs émissions de gaz à effet de serre.

55. Comme il a été indiqué précédemment, un certain nombre de pays en développement participent au Programme de comparaison international de l'Organisation des Nations Unies grâce à l'appui de la Banque mondiale. La CEE fait profiter les pays en développement d'autres régions de son savoir-faire dans le domaine statistique et dans ceux de la normalisation des produits agricoles et des transports. L'échange de publications est utile aux pays en développement qui, en outre, sont de plus en plus désireux de participer aux réunions de la CEE.
